



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 15/07/21

Reçu en Préfecture le : 15/07/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20210713-118283-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 13 juillet 2021
D - 2021 / 288**

Aujourd'hui 13 juillet 2021, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAU, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Catherine FABRE présente à compter de 14h30, Madame Sandrine JACOTOT présente à compter de 16h20, Madame Marie-Claude NOEL présente jusqu'à 17h20 et Madame Fanny LE BOULANGER présente jusqu'à 18h35.

Excusés :

Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Véronique SEYRAL, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES

Musée des Beaux-arts. Partenariat avec la société des Amis du Louvre. Convention. Autorisation. Signature

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux est un musée d'art fondé en 1801 et principalement constitué d'une collection de peintures allant du XV^e au XX^e siècle mais qui possède également des collections de sculptures et d'arts graphiques. Il présente la particularité d'être en deux lieux distincts : le musée des Beaux-Arts, cours d'Albret, et la Galerie des Beaux-Arts, place du Colonel-Raynal. Dans le cadre de l'Année britannique, conçue avec la collaboration exceptionnelle du musée du Louvre, le musée des Beaux-Arts de Bordeaux s'associe à la Société des Amis du Louvre afin d'accroître la visibilité de ce programme d'expositions.

Ce partenariat est en miroir de celui des deux associations d'amis des musées.

L'accord du demi-tarif pour l'accès aux expositions temporaires, le temps de l'année Britannique, est motivé par le partenariat entre les deux musées.

La Société des Amis du Louvre constitue un vaste public indépendant, issu de milieux et de formations différents, intéressé par le projet. Elle propose de jouer un rôle actif en informant ses adhérents de la programmation du musée des Beaux-Arts le plus largement possible.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accepter le partenariat
- Signer les conventions afférentes avec la Société des Amis du musée du Louvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 13 juillet 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX



CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU LOUVRE

Entre

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire, Pierre HURMIC, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal N° en date du , reçue en Préfecture de la Gironde le ,

Ci-après dénommée « la Ville »
Domiciliée en l'Hôtel de Ville F-33077 Bordeaux Cedex

ci-après désignée « **la Ville de Bordeaux** »

d'une part

Et
La Société des Amis du Louvre,
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
Adresse : Palais du Louvre, 75058 Paris Cedex 01
Représentée par : M. Sébastien FUMAROLI, en sa qualité de Directeur délégué

ci- après dénommé « **la Société des Amis** »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux est un musée d'art fondé en 1801 et principalement constitué d'une collection de peintures allant du XVe au XXe siècle mais qui possède également des collections de sculpture et d'arts graphiques. Il présente la particularité d'être en deux lieux séparés : le musée des Beaux-Arts, cours d'Albret, et la Galerie des Beaux-Arts, place du Colonel-Raynal. Dans le cadre de l'Année britannique, conçue avec la collaboration exceptionnelle du musée du Louvre, le musée des Beaux-Arts de Bordeaux s'associe à la Société des Amis du Louvre afin d'accroître la visibilité de ce programme d'expositions.

La Société des Amis du Louvre constitue un vaste public indépendant, issu de milieux et de formations différents, intéressé par le projet. Elle propose de jouer un rôle actif en informant ses adhérents de la programmation du musée des Beaux-Arts le plus largement possible.

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'organiser entre le musée des Beaux-Arts de Bordeaux et la Société des Amis les relations de partenariat nécessaires à la réalisation de leurs objectifs.

ARTICLE II : Engagements de la Société des Amis du Louvre

La Société des Amis du Louvre s'engage à :

La Société des Amis relaie auprès de ses adhérents toutes les informations relatives à la vie du musée des Beaux-Arts de Bordeaux reçues du musée, au minimum à un rythme trimestriel, par voie postale ou par voie électronique, directement ou en s'appuyant sur tous les partenaires appropriés qu'elle sollicitera.

L'offre culturelle du musée des Beaux-Arts de Bordeaux apparaîtra sur :

- Le Bulletin trimestriel des Amis du Louvre qui est adressé à chaque membre soit 60 000 personnes
- La Lettre mensuelle des Amis du Louvre qui est adressée à 25 000 personnes
- Le Site Internet des Amis du Louvre avec une page dédiée dans la rubrique « Musées Tarifs Réduits »
- La Page Facebook des Amis du Louvre qui est suivie par près de 69 000 personnes.

ARTICLE III : Obligations de la Ville de Bordeaux - musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage :

- Tarif réduit accordé aux collections permanentes et aux expositions temporaires du musée pour la personne titulaire de la carte de l'année des Amis du Louvre, du 13 juillet au 17 octobre 2021.

ARTICLE IV : Conditions Générales

Les prestations réciproques telles que décrites dans la présente convention sont estimées équivalentes en valeur et excluent le versement de toute soulte en complément.

Chaque partie consent à l'autre un droit d'usage non exclusif de son logo et/ou de sa marque pour les besoins de l'application du présent contrat et pour la durée de celui-ci, à l'exclusion de toute autre utilisation, sauf accord préalable et écrit de la partie concernée. Cette autorisation n'entraîne aucune cession d'un droit quelconque sur les marques et/ou les logos considérés.

ARTICLE V : Durée

La présente convention est prévue jusqu'à complète exécution des obligations respectives des deux parties.

ARTICLE VI : Annulation

Toute annulation, de part et d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

En cas d'annulation des présentes, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

ARTICLE VII : Contentieux

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VIII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33000 Bordeaux Cedex.
- pour la Société des Amis du musée du Louvre, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en deux exemplaires

À Bordeaux, le

Pour
La Société des Amis du Louvre
M. Sébastien FUMAROLI

Pour
La Ville de Bordeaux/musée des Beaux-Arts
M. Pierre HURMIC

Directeur délégué

Maire